

Fort – de – France, le 17 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEADER : Dispositif 7.6.1 dédié à la « Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel »

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les potentiels bénéficiaires du dispositif 7.6.1 « Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel » du Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM) que la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide est reportée au vendredi 29 mai 2020.

Pour rappel, ce type d'opération est destiné à protéger et à valoriser le patrimoine naturel (en particulier les espaces agricoles et forestiers à haute valeur naturelle) et la biodiversité d'une part, le patrimoine culturel (patrimoine bâti, patrimoine architectural, sites historiques) en milieu rural d'autre part, comprenant la restauration, la mise en valeur et la présentation au public de ces éléments, dans le cadre d'un circuit de visite ou d'un apport patrimonial à un projet d'agritourisme.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Collectivités territoriales,
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Etablissements publics
- Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Associations en lien avec la conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel
- Comités et offices de tourisme.

Le **montant de l'enveloppe** FEADER proposé est de **500 000,00 €**.

En cas de demandes supérieures à 500 000,00€, seront privilégiés :

- Les primo demandeurs
- Les projets innovants en lien avec la préservation de l'environnement
- Les projets innovants en lien avec le patrimoine culturel.

Le formulaire de demande d'aide ainsi que la notice sont disponibles sur le site : www.europe-martinique.com

Ils sont à déposer par courriel au plus tard le 29 mai 2020 à l'adresse suivante : aap.europe@collectivitedemartinique.mq

Contact Presse

